CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR VÉHICULES LIVRÉS EN CHÂSSIS NU

Nous soussigné SPITZER EUROVRAC, Z.I., 9, rue de l'Industrie, BP7, 67641 FEGERSHEIM Cedex *(France)*, certifions :
a) Que le véhicule :

1. Genre : ..... SREM
2. Marque : ..... **SPITZER EUROVRAC**
3. Type : **S27DR**
   Versions : ..... F010 - F020 - F030 - F040 - F050 - F060 (*)
   FD10 - FD20 - FD30 - FD40 - FD50 - FD60 (*)
   K010 - K020 - K030 - K040 - K050 - K060 (*)
   KD10 - KD20 - KD30 - KD40 - KD50 - KD60 (*)
   K01C - K02C - K03C - K04C - K05C - K06C (*)
   KD1C - KD2C - KD3C - KD4C - KD5C - KD6C (*)
4. Numéro d'ordre dans la série du type : ..... **VF9S27DR _ _ _ 041 _ _ _** (°)
9. Dimensions : . Empattement : _ , _ _ _ m (°) Longueur : _ _ , _ _ _ m (°) Largeur : _ , _ _ _ m (°)
10. Poids total autorisé en charge : ..... 34,000 t
11. Poids du châssis nu : ..... _ _, _ _ _ t (°)

Est entièrement conforme au type et à la version décrit dans le procès-verbal de réception par type ci-joint, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines *(magasins)*, le : Fait à : Fegersheim, le :

pour être livré à : .....

.....

(Cachet et signature du constructeur)

Numéro d'immatriculation : ..... *(à remplir par la Préfecture)*

(*) *Rayer les mentions inutiles avant signature*
(°) *Compléter avant signature*

NOTA : La présence sur le véhicule après carrossage et avant mise en circulation des dispositifs réglementaires énumérés ci-dessus devra être contrôlées lors de la visite de première mise en circulation du véhicule.
a) Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:
- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la DRIRE.

b) Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être notamment joint au présent certificat de conformité, la notice descriptive et le procès verbal de réception par type ainsi que :
- soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules;
- soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi que d'un procès verbal de réception à titre isolé.

CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES DES VEHICULES LIVRES EN CHÂSSIS-NU A CARROSSER

Véhicule équipé de dispositifs de protection latérale : ..... Oui / Non (*)
Véhicule équipé d'un dispositif de protection contre l'encastrement : ..... Oui / Non (*)
Véhicule équipé de dispositifs anti-projections : ..... Oui / Non (*)

(*) *Rayer les mentions inutiles avant signature du certificat de conformité ci-dessus*

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR VÉHICULES LIVRÉS CARROSSÉS

Nous soussigné SPITZER EUROVRAC, Z.I., 9, rue de l'Industrie, BP7, 67641 FEGERSHEIM Cedex *(France)*, certifions :
a) Que le véhicule :

1. Genre : ..... SREM
2. Marque : ..... **SPITZER EUROVRAC**
3. Type : **S27DR**
   Versions : ..... ~~F010 -~~ **F020** ~~- F030 - F040 - F050 - F060~~ (*)
   ~~FD10 - FD20 - FD30 - FD40 - FD50 - FD60~~ (*)
   ~~K010 - K020 - K030 - K040 - K050 - K060~~ (*)
   ~~KD10 - KD20 - KD30 - KD40 - KD50 - KD60~~ (*)
   ~~K01C - K02C - K03C - K04C - K05C - K06C~~ (*)
   ~~KD1C - KD2C - KD3C - KD4C - KD5C - KD6C~~ (*)
4. Numéro d'ordre dans la série du type : ..... **VF9S27DR010041080** (°)
5. Carrosserie : ..... **CIT-PULV** ~~- CIT-CHIM - PTE-CONT~~ (*)
9. Dimensions : ..... Empattement : 6,22 m (°) Longueur : 8,90 m (°)
   Largeur : 2,50 m (°) Surface : 22,25 m² (°)
10. Poids total autorisé en charge : 34,000 t ~~38,000 t~~ (*) *(38,000 t uniquement avec carrosserie PTE-CONT)*
11. Poids à vide en ordre de marche : 4,400 t (°)
13. Charge utile du véhicule de base : 29,600 t (°)

Véhicule équipé d'un dispositif anti-encastrement arrière : **Oui** ~~/ Non~~ (*)

Est entièrement conforme au type et à la version décrit dans le procès-verbal de réception par type ci-joint, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines *(magasins)*, le : **02/03/2001**.....Fait à : Fegersheim, le : **02/03/2001**

pour être livré à : [redacted]

(Cachet et signature du constructeur)

Numéro d'immatriculation : ..... *(à remplir par la Préfecture)*

(*) *Rayer les mentions inutiles avant signature*
(°) *Compléter avant signature*

NOTA : a) Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:
- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la DRIRE.

b) Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être notamment joint au présent certificat de conformité, la notice descriptive et le procès verbal de réception par type.

Spitzer Eurovrac S.a.r.l.
B.P. 7 67641 Fegersheim Cedex
Strasbourg 67641 Zone Industrielle
Tél. 03 88 64 55 55 Telex 870088
Fax 03 88 64 55 10

NOTA : SEUL UN DES DEUX CERTIFICATS DE CONFORMITE CI-DESSUS DOIT ETRE REMPLI ET SIGNE, L'AUTRE DOIT ETRE BARRE

(Edition n°1 du 26/04/1999)